

RNCP : 37442

Electricien(ne) d'Équipements du Bâtiment

Métier

Vous réalisez les travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques (éclairage, chauffage, distribution d'énergie) dans des bâtiments à usage domestique, tertiaire et industriel à partir des plans et des schémas de montage. Vous montez et câblez les armoires de commande de process industriel et participez à la mise en service des installations. Vous réalisez les travaux neufs mais aussi des adaptations, rénovations, extensions ou mises aux normes d'installations existantes. Vous assurez également l'entretien et le dépannage des installations.

Objectifs de la formation

- Réaliser, à partir des plans et schémas de montage, les travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques (éclairage, chauffage, distribution d'énergie, sûreté, efficacité énergétique...) dans des bâtiments d'habitation et des locaux tertiaires.
- Monter, câbler et raccorder conduits, câbles et coffrets électriques équipant ces installations (tableau de distribution, tableau général basse tension - TGBT, coffret de commande, etc.) et d'effectuer également tout ou partie de leurs mises en service qu'il s'agisse de travaux neufs, d'adaptation, de rénovation ou d'extension
- Participer à l'optimisation de l'efficacité énergétique du bâtiment (réalisation de l'installation électrique et des équipements pour bâtiment BBC ou à énergie positive) et en installant des infrastructures de recharge électrique.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 003107 – Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments :

- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation ;
- Réaliser les vérifications et mettre en service l'installation électrique dans les parties intérieures des bâtiments d'habitation ;
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation ;
- Mettre en sécurité l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants ;
- Réaliser l'installation des réseaux d'énergie et des équipements électriques courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation.

CCP 003108 – Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments :

- Réaliser l'installation des réseaux de communication d'un bâtiment à usage d'habitation et autres;
- Réaliser l'installation des équipements de sûreté et de sécurité d'un bâtiment à usage d'habitation et autres;
- Réaliser l'installation des équipements d'automatisme et de confort d'un bâtiment à usage d'habitation et autres;
- Réaliser l'installation d'équipements et solutions d'efficacité énergétique d'un bâtiment à usage d'habitation et autres.

Déroulé de la formation

| Intitulés | Durées indicatives | |
|---|--------------------|--------|
| | Semaines | Heures |
| Période d'intégration | 1 | 35 |
| Module 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments | 12 | 420 |
| Période en entreprise | 3 | 105 |
| Module 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments | 7 | 245 |
| Période en entreprise | 2 | 70 |
| Module de synthèse | 2 | 70 |
| Session d'examen | 1 | 35 |

Certification/Diplôme

- Titre Professionnel de Niveau 3 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 02/09/2023) composé des 2 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Modalités de certification

- Voir la fiche métier sur : www.afpar.com

Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur(se) d'emploi à partir de 18 ans
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

Pour une bonne adaptation en formation sont nécessaires :

- La maîtrise des mathématiques (maîtrise des 4 opérations, conversions, notions de géométrie et d'algèbre),
- La lecture et la compréhension des documents écrits,
- Les connaissances de bases du dessin technique.

Les aptitudes requises

- Habileté manuelle,
- Aptitude au travail en hauteur,
- Rigueur (risques électriques),
- Capacité d'analyse, mémorisation (normes...),
- Intérêt pour la veille technologique.

Modalités d'accès

1. Inscription :
 - a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.com
 - b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
 - c. Auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale.
2. Participation à la réunion d'information collective,
3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,
4. Entretien avec un(e) psychologue du travail,
5. Décision par une commission de recrutement.

Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action.
- Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Durée de la formation

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| Durée totale de la formation | 980 heures (28 semaines) |
| Durée en centre de formation | 805 heures (23 semaines) |
| Durée en entreprise | 175 heures (5 semaines) |

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

Débouchés

- Accès à l'emploi d'Electricien(ne) d'Équipement du Bâtiment (ROME F1602) dans le secteur public ou privé.

Suite de parcours

- Formations complémentaires aux diplômes de niveau 4 (bac technique) :
 - Technicien(ne) en électricité et automatismes du bâtiment,
 - Technicien(ne) d'équipement et d'exploitation en électricité,
 - Technicien(ne) de bureau d'études en électricité,
 - Technicien(ne) de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie,
 - Technicien(ne) en systèmes de surveillance-intrusion et de vidéo protection.

Équivalences/liens/correspondances avec les certifications d'autres ministères

- Aucune

Passerelles vers des certifications du Ministère du travail

- Aucune

Financement

- Cette formation est financée avec l'aide du FSE (REACT-UE) et de Région Réunion dans le cadre de la réponse de l'Union Européenne à la pandémie COVID-19.
- La formation est totalement prise en charge pour les demandeurs d'emploi.



Cofinancé par
l'Union européenne

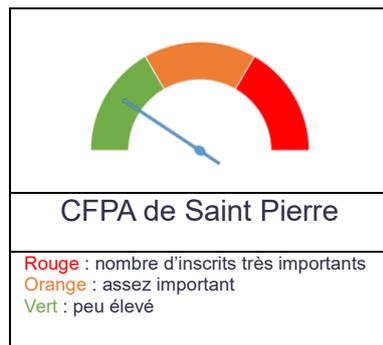
Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).



Dates prévisionnelles de la formation et lieu

| Lieu | Dates de début | Dates de fin | Modalités |
|----------------------|----------------|--------------|---------------|
| CFPA de Saint Pierre | 23/08/2023 | 15/03/2024 | En présentiel |
| | 28/03/2024 | 18/10/2024 | En présentiel |
| | 05/11/2024 | 05/06/2025 | En présentiel |

Nombre de demandeurs d'emploi en attente de recrutement pour cette formation



Indicateurs

| Nombre de stagiaires formés | |
|-----------------------------|---------------|
| 2020 | Effectif : 14 |
| 2021 | Effectif : 28 |
| 2022 | Effectif : 28 |

| Taux de réussite à la session d'examen | | |
|--|---------------------------|--|
| 2020 | Validation totale : 100 % | |
| 2021 | Validation totale : 100% | |
| 2022 | Validation totale : 100% | |

| Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois après la sortie de formation | | |
|--|-----|-----------------------|
| 2020 | 27% | Taux de réponse : 73% |
| 2021 | 61% | Taux de réponse : 82% |
| 2022 | 54% | Taux de réponse : 86% |

| Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois d'Electricien(ne) d'Equipements | | |
|---|--|--|
|---|--|--|

| | | |
|------|-----|-----------------------|
| 2022 | 33% | Taux de réponse : 86% |
|------|-----|-----------------------|

| Taux de satisfaction des stagiaires | |
|-------------------------------------|--|
|-------------------------------------|--|

| | |
|------|-----|
| 2022 | 82% |
|------|-----|



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

